

Procès-verbal
Séance du conseil municipal
du 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 19 avril 2024.

Etaients présents :

Dominique PAYET, Nathalie PÉTRAULT, Pascal MALIK, Grégory DELGADO, Isabelle DUPUIS, Jean-Claude SABOUREAU, Olivier BOUTIN, Patrick MARAIS, Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET.

Absents ayant donné pouvoir : Florent SOUCHARD donne pouvoir à Rémi PAPOT, Louise VERGÉ donne pouvoir à Nathalie PÉTRAULT, Aurélie VIVIER donne pouvoir à Pascal MALIK, Consuelo ROPÉRO donne pouvoir à Grégory DELGADO.

Absente : Betty PAPOT

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à visiter les locaux de l'annexe pour se rendre compte de l'avancée des travaux.

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Grégory DELGADO est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 26 mars 2024

Les membres du conseil approuvent le procès-verbal à la majorité (12 pour, 2 abstentions : Rémi PAPOT et Jean-Claude SABOUREAU absents le 26 mars).

2. Informations sur décisions prises :

a. Dossiers de renonciation à droit de préemption

<u>N° Dossier</u>	<u>Date de dépôt</u>	<u>Notaire</u>	<u>Adresse du bien</u>	<u>Référence cadastrale</u>	<u>Décision</u>
07/2024	04/04/2024	Maître ARDILLON Stéphanie	1 rue du Vieux Puits	AP 63 ET 64	X Le 08/04/2024
08/2024	05/04/2024	Maître ROULLET Vincent	1 route de Mautré Perré	AV 78 ET 79	X Le 08/04/2024

b. Décisions du maire

- Devis CB ELEC avenant marché : modification WC rez de chaussée mairie et WC étage et évier annexe mairie : montant 588.29 €

- Devis EEAC avenant marché : installation sonorisation : 2 631.41 €
- Devis EEAC avenant marché : prise traiteur, divers prises et installation téléphonique : 1 661.87 €
- Devis EIFFAGE avenant terrassement et réalisation tranchée réseau électrique : 9 836.10 €
- Devis CUISINES REFERENCES meubles rangement dans sanitaire maternelle : 2 350.00 €
- Devis MP ELEC fourniture et pose sanitaire maternelle : 16 183.43 €
- Devis EI MERCERON pose carrelage sanitaire maternelle : 2 136.00 €

3. Subventions aux associations D2024-22

Sur proposition de la commission finances réunie le 19 mars dernier, Monsieur le maire présente les propositions d'attributions de subventions aux associations.

L'enveloppe votée lors du budget est de 9 000.00 €

COMMUNALES

	PROPOSITION ATTRIBUTION
ACCA	300,00 €
COMITE PARTICIPATIF	500,00 €
FESTI' SAIVRES	600,00 €
GYM'2'SAIVRES	1 200,00 €
LA PELLOCHE	700,00 €
SAIVRES SPORT NATURE	500,00 €
SEP SECTION AUTO VERTE	1 200,00 €
US PAYS MAIXENTAIS	800,00 €
TOTAL	5 800,00 €

Monsieur Rémi PAPOT ne prend pas part au vote en étant que président de l'association FESTI'SAIVRES
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à la majorité (13 pour, 1 abstention)

HORS COMMUNE

	PROPOSITION SUBV 2024
ADMR DU VAL DE SEVRE	200,00 €
AMIS DE L'HOPITAL (ST MAIXENT)	100,00 €
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU ASSOC SPORTIVE	100,00 €
APF FRANCE HANDICAP	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France POTOU	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
TOTAL	700,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

4. Devis création d'un mur au cimetière D2024-23

Monsieur le maire rappelle qu'une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2023.

Monsieur le maire souligne également qu'une seule entreprise avait répondu en 2023 malgré plusieurs demandes de devis.

Monsieur le maire souhaiterait que la même entreprise ; l'entreprise LAFORGUE, continue ces travaux et présente le devis d'un montant de 66 149.55 € TTC.

Les travaux consistent en la construction d'un mur à droite de l'entrée principale identique à celui construit à gauche du portail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Monsieur le maire à signer le devis.

5. Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et la commune – rue des Ouches à Vix D2024-24

La Communauté de communes, par le biais de sa régie « Eau potable », a réalisé en 2019 des travaux de dévoiement du réseau eau potable rue des Ouches, au village de Vix, à Saivres. Ces travaux ont involontairement modifié l'écoulement naturel des eaux pluviales qui, depuis lors, vient endommager le mur d'une propriété privée.

Après plusieurs expertises et interventions, il apparaît que seule la mise en place d'un exutoire constituerait une solution pérenne. L'ensemble des travaux représenterait un coût de 7 680,00 € hors taxes. La Communauté de communes ne disposant pas de la compétence « gestion des eaux pluviales », il appartient à la Commune de Saivres d'assumer la maîtrise d'ouvrage de l'intervention. Pour autant, ces travaux sont rendus nécessaires pour faire cesser un trouble et des dommages directement et exclusivement causés par une intervention de la Communauté de communes dans son champ de compétence. Par conséquent, il appartient à la Communauté de communes de rembourser la Commune de Saivres de l'intégralité des dépenses engagées par elle dans ce dossier.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un protocole transactionnel entre les deux collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 3 avril 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie eau potable du 11 avril 2024,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a réalisé des travaux de dévoiement du réseau eau potable route des Ouches à Saivres ayant entraîné, involontairement, une modification de l'écoulement naturel des eaux pluviales,

Considérant les troubles et les dégâts causés sur le mur d'une propriété privée du fait de la modification de l'écoulement naturel des eaux pluviales et la nécessité de faire cesser ce trouble,

Considérant que seule la Commune de Saivres est compétente pour réaliser des travaux d'eau pluviale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE CONCLURE un protocole transactionnel avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre tel qu'annexé à la présente,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit protocole et toute autre pièce y afférent.

6. Avenant à la convention gestion du personnel scolaire D2024-25

Monsieur le maire présente l'avenant à la convention gestion du personnel scolaire.

Le service commun « gestion du personnel scolaire » regroupe les missions suivantes :

- Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants
- Entretien des locaux scolaires
- La restauration scolaire
- La garderie périscolaire
- Le transport scolaire

Le service sera constitué de 4.46 ETP (Equivalent Temps Plein) suite à une réorganisation des temps de travail des agents dans le cadre de l'annualisation mais également du fait des évolutions des effectifs scolaires à la rentrée scolaire 2023-2024 au lieu de 5.45 ETP pour les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer l'avenant.

7. Informations diverses

➤ Coût de l'aménagement du carrefour de Beauregard

Pour rappel une convention de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée le 20 juin 2023 entre la commune et le Département. Le coût des études et travaux était estimé à 35 000 € H.T avec une participation de 70% pour la commune et 30% pour le Département.

Le coût est de 26 598.82 € HT ; la commune participera à hauteur de 18 619.17 € (au lieu de 24 500.00 €)

➤ Rectification erreur matérielle sur budget primitif

Monsieur le maire indique qu'une erreur matérielle a été constatée au chapitre 042 dépenses de fonctionnement opération d'ordre.

Les crédits à ce chapitre sont de 12 995.58 € au lieu de 14 229.88 € présentés initialement dans le budget. La différence a été rajoutée au chapitre 68 dotation aux provisions.

➤ Dossier arboretum

Monsieur le maire présente le plan de l'arboretum Un repérage des points stratégiques pour la gestion de l'eau a été effectué sur place pour déterminer les priorités d'intervention. Un chantier participatif pourrait être créé à cette fin.

➤ Séances d'activités physiques

Une communication a été effectuée et sera renouvelée sur les panneaux d'affichage.

Les prochaines séances de découverte gratuites auront lieu les lundis 13 et 27 mai et en juin les lundis 3, 10, 17 et 24 juin à 10 h ou à 11 h.

➤ Cérémonie du 8 mai

Rassemblement à 10 h 45 au monument aux morts

Allocution du maire et dépôt de gerbes

Vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie au foyer Edmond PROUST

➤ Permanence bureaux de vote

Le tableau de permanence sera envoyé sous huitaine.

➤ Ball-trap du 27 et 28 juillet

L'ACCA déposera un dossier de demande après avoir reçu l'avis de la fédération Française de ball-trap. Monsieur le maire souligne qu'il suivra l'avis du comité et n'autorisera pas le ball-trap après 20 heures.

➤ Date limite d'inscription sur les listes électorales

Les dates limites pour les demandes d'inscription sur les listes électorales sont :

- Le mercredi 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne
- Le mercredi 3 mai pour une inscription par formulaire

➤ Tour cycliste Poitou-Charentes le mercredi 21 août

Passage de la caravane à 13 h 15. Les cyclistes passeront entre 14 h et 14 h30 sortie de ST MAIXENT L'ECOLE (Lotissement de la Croix Neuve) vers la route de Donia. Une liste de 10 signaleurs est à envoyer par la mairie avant le 1^{er} juillet.

Prévoir une communication sur le site et à la mairie pour demander des bénévoles.

➤ Repas des aînés : le dimanche 13 octobre

Le traiteur est réservé, l'animation est réservée, le menu reste à valider.

➤ Remerciement du Comité Départemental Tourisme Equestre 79

➤ Remerciement du club des randonneurs pédestres de PARTHENAY

➤ Inauguration de chemins trail le 21 avril

➤ Création d'une nouvelle association Lez'arts et amitiés

Association de loisirs créatifs.

Pas de question orale.

SEANCE LEVEE à 21 H 45

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

le jeudi 23 mai 2024 à 20 h 30 à la mairie

le mardi 25 juin à 20 h 30 à l'annexe de la mairie (le lieu restera à confirmer fin mai)